

Election du Neuchâtelois Daniel de Vries Reilingh au Tribunal administratif fédéral

A la suite de l'élection hier par l'Assemblée fédérale de M. Daniel de Vries Reilingh au poste de juge fédéral au Tribunal administratif, le Conseil d'Etat a adressé au nouveau juge fédéral un message de félicitations.

Le Parlement fédéral a créé en automne dernier cinq postes de juges supplémentaires au Tribunal administratif fédéral pour une période limitée afin de répondre à la charge de travail supplémentaire liée à la demande d'entraide administrative des Etats-Unis concernant l'UBS. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élection de M. Daniel de Vries Reilingh au poste de juge fédéral sur une période limitée à fin octobre 2011. M. de Vries Reilingh a été élu par l'Assemblée fédérale hier et a obtenu l'excellent résultat de 125 voix.

Agé de 38 ans, bernois d'origine, domicilié à Colombier, marié et père de trois enfants, M. Daniel de Vries Reilingh est avocat à Neuchâtel. Il est aussi doctorant à l'Université de Neuchâtel (UniNe) et soutiendra prochainement sa thèse, dirigée par le professeur Robert Danon, intitulée « Le droit fiscal intercantonal et international de la Suisse : systèmes, relations, comparaison et examen de la jurisprudence ». M. Daniel de Vries Reilingh est en outre responsable du module « Swiss Tax Law » et assume l'enseignement du cours de droit fiscal intercantonal dans le cadre du MAS in International Taxation, organisé par la Faculté de droit et qui débutera en janvier 2010 à l'UniNE.

Depuis cette année, il est aussi chargé de cours de droit fiscal international et européen à l'Université de Lausanne.

Expert fiscal diplômé, il est notamment l'auteur de « La double imposition intercantonale », publié en 2005 (Précis de droit Stampfli). A ce titre, il est chargé de cours de droit fiscal intercantonal depuis 2006 auprès d'Educaris, préparant aux examens d'expert fiscal diplômé.

Dans le message de félicitations adressé au nouveau juge fédéral neuchâtelois, le Conseil d'Etat relève que par son expérience et ses compétences, le Tribunal administratif fédéral s'enrichit d'une personne de qualité.

Neuchâtel, le 10 décembre 2009